

22 novembre 2017

**CALENDRIER DE LA DISCUSSION
DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018
(Proposition de la commission des finances)**

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Jeudi 23 novembre à 11 heures, à 16 h 15 et, éventuellement, le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie et délai limite pour l'ajout d'un signataire à l'un de ces amendements à 11 heures.</i></p> <p><i>La commission des finances se réunira à l'issue de la discussion générale pour l'examen des éventuels amendements à l'article liminaire et à l'article 27)</i></p>	<p>- Discussion générale</p> <p>- Examen de l'article liminaire</p> <p>- Examen de l'article 27 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne</p>	<p>3 h 15</p> <p>1 h 03</p>
<p>Vendredi 24 novembre à 14 heures 30 et le soir</p> <p><i>(N.B : La commission des finances se réunira à 9 heures pour l'examen des amendements aux autres articles de la première partie)</i></p>	Examen des articles de la première partie (suite)	8 h 30
<p>Samedi 25 novembre le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir</p>	Examen des articles de la première partie (suite)	
<p><i>Éventuellement,</i> dimanche 26 novembre matin, après-midi et soir</p>	Examen des articles de la première partie (suite)	
<p>Lundi 27 novembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir</p>	Examen des articles de la première partie (suite)	11 h 30
<p>Mardi 28 novembre à 14 heures 30, à 17 h 45 et le soir</p>	- Examen des articles de la première partie (suite et fin)	
	- Explications de vote sur l'ensemble de la première partie	8 h 00
	<u>Scrutin public ordinaire de droit</u>	

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Mercredi 29 novembre à 10 heures 30, 14 heures et le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements pour la mission « Relations avec les collectivités territoriales », le compte spécial « Avances aux collectivités territoriales » et les articles rattachés : vendredi 24 novembre à 12 heures.</i></p> <p><i>Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement sur cette mission, ce compte spécial et les articles rattachés : mardi 28 novembre à 11 heures)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 58, 59, 59 bis, 60, 60 bis, 60 ter, 60 quater, 61, 61 bis, 61 ter, 61 quater, 61 quinquies, 62 et 62 bis) ▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i> 	1 h 37
	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement scolaire 	1 h 33
	<ul style="list-style-type: none"> - Sport, jeunesse et vie associative (+ article 65) 	1 h 06
<p>Jeudi 30 novembre à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs publics - Conseil et contrôle de l'État - Direction de l'action du Gouvernement ▪ <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i> 	1 h 28
	<ul style="list-style-type: none"> - Santé 	1 h 03
	<ul style="list-style-type: none"> - Solidarité, insertion et égalité des chances (+ articles 63 et 64) 	1 h 08
	<ul style="list-style-type: none"> - Défense (+ articles 52 septies et 52 octies) 	1 h 51
<p>Vendredi 1^{er} décembre à l'issue de l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 ou de la nouvelle lecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Écologie, développement et mobilité durables (+ articles 53, 54, 54 bis, 54 ter et 54 quater) ▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ▪ <i>compte spécial : aides à l'acquisition de véhicules propres</i> ▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i> ▪ <i>compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs</i> ▪ <i>compte spécial : transition énergétique</i> 	2 h 02
<p><i>Éventuellement,</i> samedi 2 décembre matin, après-midi et soir</p>	<p>Discussion des missions et des articles rattachés reportés</p>	

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<i>Éventuellement,</i> dimanche 3 décembre matin, après-midi et soir	Discussion des missions et des articles rattachés reportés	
Lundi 4 décembre à 10 heures, 14 heures et le soir	<ul style="list-style-type: none"> - Travail et emploi (+ article 66) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage</i> 	1 h 37
	- Culture	1 h 40
	<ul style="list-style-type: none"> - Médias, livre et industries culturelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i> 	1 h 42
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide publique au développement (+ article 49 <i>quater</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i> 	1 h 11
	- Action extérieure de l'État (+ article 49 A)	1 h 55
Mardi 5 décembre à 14 heures et le soir	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurités (+ articles 62 <i>ter</i> et 62 <i>quater</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i> (+ article 67) 	1 h 53
	- Immigration, asile et intégration (+ articles 56, 57 et 57 <i>bis</i>)	1 h 03
	- Administration générale et territoriale de l'État (+ article 49 B)	1 h 03
	- Justice (+ article 57 <i>ter</i>)	1 h 36

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Mercredi 6 décembre à 10 heures 30, 14 heures et le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie : mercredi 6 décembre à 12 heures)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ articles 50 et 51) 	1 h 03
	<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion des territoires (+ articles 52, 52 bis, 52 ter, 52 quater, 52 quinquies et 52 sexies) 	1 h 46
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des finances publiques et des ressources humaines (+ article 55 ter) - Crédits non répartis - Action et transformation publiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i> - Régimes sociaux et de retraite <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : pensions</i> 	1 h 16
	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements financiers de l'État (+ articles 55 et 55 bis) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État (+ articles 68 et 69)</i> ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> - Investissements d'avenir - Remboursements et dégrèvements 	1 h 18
<p>Jeudi 7 décembre à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles non rattachés de la seconde partie : jeudi 7 décembre à 11 heures)</i></p> <p><i>La commission des finances se réunira à la suspension de la fin d'après-midi pour l'examen des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (+ articles 49, 49 bis et 49 ter) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i> 	1 h 43
	<ul style="list-style-type: none"> - Économie (+ articles 54 quinquies, 54 sexies, 54 septies et 54 octies) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i> 	1 h 17
	<ul style="list-style-type: none"> - Outre-mer (+ articles 57 quater, 57 quinquies, 57 sexies et 57 septies) 	1 h 43
	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et enseignement supérieur (+ articles 57 octies et 57 nonies) 	1 h 46
<p>Vendredi 8 décembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir</p> <p><i>(N.B : La commission des finances se réunira éventuellement à 8 h 30 et aux suspensions pour la suite de l'examen des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion des missions et des articles rattachés reportés - Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits 	12 h 00

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<i>Éventuellement,</i> samedi 9 décembre matin, après-midi et soir	Suite de l'ordre du jour de la veille	
<i>Éventuellement,</i> dimanche 10 décembre matin, après-midi et soir	Suite de l'ordre du jour de la veille	
Lundi 11 décembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	Discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)	11 h 30
Mardi 12 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir	- Éventuellement, suite et fin de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	5 h 00
	- Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances	
	<u>Scrutin public à la tribune de droit</u>	

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.